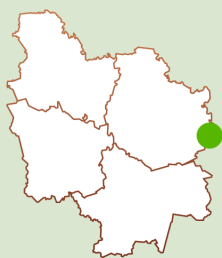


ENTREtenir : SAULES TÊTARDS EN BASSE VALLÉE DU DOUBS



Localisation : Longwy-sur-le-Doubs (39120) ; Jura

Territoire concerné : Zone de protection spéciale Natura 2000 de la basse vallée du Doubs

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Longwy-sur-le-Doubs

Début du projet : 2010

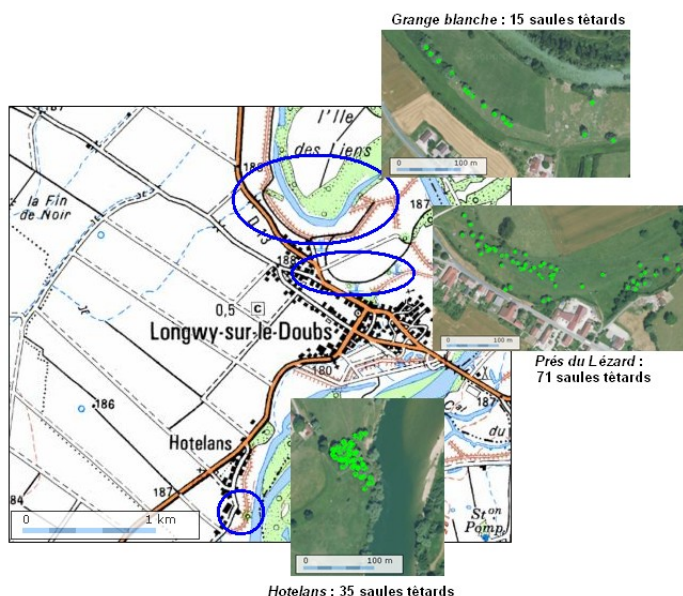
Présentation de l'opération

DESCRIPTION

La commune de Longwy-sur-le-Doubs possède plus de 100 saules têtards centenaires sur ses parcelles. La majorité d'entre eux n'est plus entretenue depuis plusieurs années, ce qui se traduit par une forte dégradation de leur état sanitaire et une réduction de leur espérance de vie à court ou moyen terme. La disparition progressive de ces arbres entraîne la dégradation d'un paysage de qualité ainsi que la disparition de niches écologiques indispensables au maintien de nombreuses espèces de faune remarquable (ils servent par exemple d'habitats pour les espèces cavernicoles type rapaces nocturnes). En outre, les arbres fragilisés par le manque d'entretien peuvent poser des problèmes de sécurité publique (chute d'arbres ou de branches). Face à ce constat, la commune a souhaité, en 2010, mettre en œuvre un programme de restauration et d'entretien de ces saules centenaires dans le cadre d'un contrat Natura 2000 de 5 ans.

CONTEXTE

La basse vallée du Doubs est une région relativement peu bocagère dominée par la présence de terres labourées ainsi que de prairies de fauche et de pâturages plus ou moins inondables. Le réseau de haies n'y est pas très dense à l'exception de la zone correspondant au lit majeur du Doubs et à sa ripisylve. Les saules têtards sont dis-séminés dans les parcelles agricoles ou groupés en alignement.



Matériel, fournisseurs et prestataires

Matériel :

Tronçonneuse, scie manuelle.

Prestataire :

VERT TIGES

22 chemin de l'Espérance
25000 Besançon
Tél.: 03 81 50 18 19
contact@verttiges-elagage.com



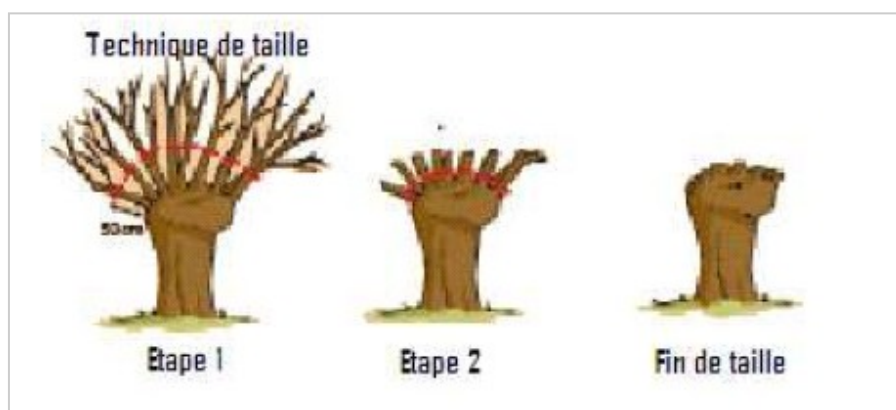
Mise en œuvre de l'opération

CONCERNANT LA TAILLE RÉGULIÈRE DES SAULES TÊTARDS :

- ⇒ Tailler tous les 8 à 10 ans de fin novembre à mi-mars ;
- ⇒ Recéper tous les rejets sans laisser de tire-sève ;
- ⇒ Ne pas tailler tous les arbres en même temps la même année pour conserver des habitats (insectes, chouettes chevêches...).

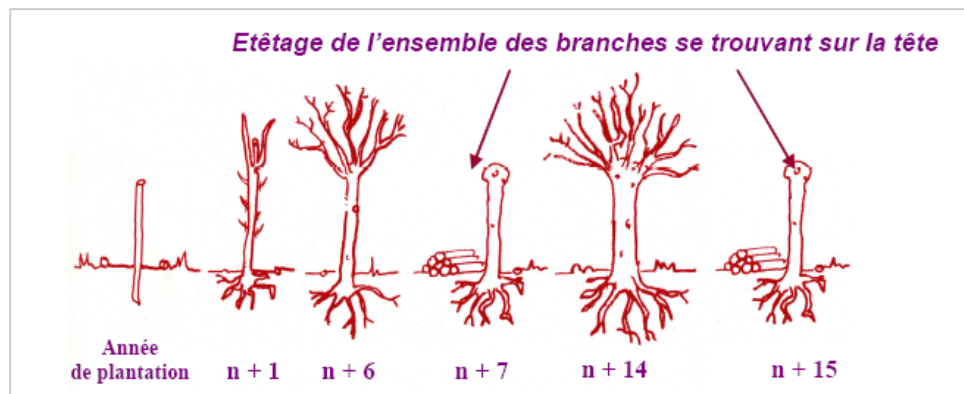
CONCERNANT LA RÉHABILITATION DES VIEUX SAULES :

- ⇒ Maintenir, si possible, des arbres morts (favorisant la biodiversité) ;
- ⇒ Tailler en plusieurs étapes au moment de l'intervention :
 - 1) couper les rejets à 30-40 cm de la base des branches,
 - 2) puis couper la base des branches au ras du tronc
- ⇒ Recéper régulièrement tous les 10 à 15 ans.



CONCERNANT LA PLANTATION DE SAULES :

- ⇒ Prélever des boutures (sans rameaux) de 3 m. en hiver
- ⇒ Enfoncer les tiges dans un trou de 0,50 à 1,50 m de profondeur
- ⇒ Planter les saules :
 - 1) Dans un sol humide, en alignement ou groupés, espacés de 4 m.
 - 2) Durant la période allant de novembre à mi-mars en évitant les périodes de gel.
- ⇒ Conserver les bourgeons supérieurs la 1^{re} année.
- ⇒ Recéper la 2^{me} année.
- ⇒ Tailler tous les 5-6 ans.



Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Conservation d'arbres centenaires ;
- Maintien d'habitats pour les espèces cavernicoles (chouettes chevêches, colonie de moineaux friquets, chauve-souris...) ;
- Prolongement de la vie des saules têtards n'ayant pas été entretenus pendant plusieurs années ;
- Réservoir d'auxiliaires de cultures et de pollinisateurs des arbres fruitiers du verger.

BILAN SOCIAL

- Maintien d'un paysage rural de qualité ;
- Préservation d'un patrimoine naturel et culturel local ;
- Taille des saules facilitée car régulière, et moins dangereuse ;
- Projet ayant une fonction pédagogique pour les agriculteurs, les habitants et les élus locaux, en matière de bonnes pratiques d'entretien du patrimoine.

BILAN ECONOMIQUE

- Apport d'un complément alimentaire occasionnel pour bovin (feuillage des saules) ;
- Amélioration des conditions du bien-être de l'animal au pré (ombre), moins contraint de consacrer de l'énergie à la thermorégulation (maintien de la température corporelle, sudation) qu'à la production de lait ou à la croissance musculaire,
- Source régulière et parfois importante de bois. Possibilité de valoriser les produits de taille dans les chaufferies automatiques (plaquettes bois-énergie).



M. Tabourin d'après J. Wartena

Contacts

Sophie Horent

Etablissement public territorial du bassin Saône & Doubs
Chargée de mission Natura 2000
Basses vallées du Doubs et de la Seille

Antenne de Dole

Grand Dole

54 rue André Lebon

39100 Dole

Tél. : 03 84 79 78 46

Fax : 03 84 79 78 43

Port : 06 78 87 67 43

sophie.horent@eptb-saone-doubs.fr



Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

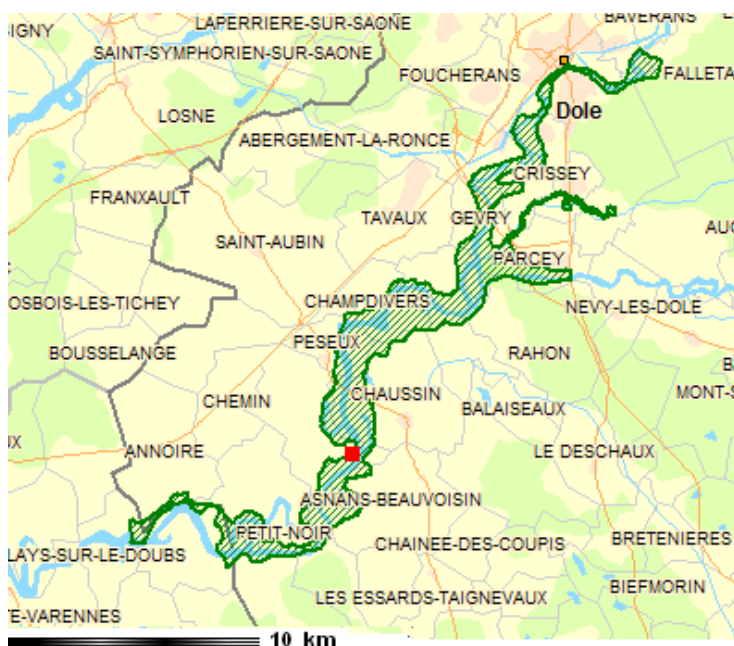
- Engagement sur 5 ans (contrat Natura 2000)
- Taille effectuée en hiver
- Conservation des bourrelets dans lesquels sont stockées les réserves
- Pas de taille trop sévère ne prenant pas en compte les caractéristiques de l'arbre

ELÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

- Entretien par une entreprise dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Perspectives

- Replantation à partir de perches coupées (bouturage) ;
- Gestion sur le long terme après les 5 ans du contrat : taille tous les 7 ans environ par la commune pour alimenter sa chaufferie-bois ;
- Autres contrats prévus par l'EPTB sur 2 communes en Saône-et-Loire dans le cadre de Natura 2000.



Zone concernée par le contrat Natura 2000
(Longwy-sur-le-Doubs est identifié en rouge)

